

TÉMOIGNAGES

MARDI 26 avril 1955,
10 h. 30 du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

M. LANGLOIS (*Gaspé*): Monsieur le président, je propose, appuyé par M. Cavers, que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et des témoignages relatifs au bill 262, Loi ratifiant une convention entre les commissaires du havre de Toronto, la *Toronto Terminals Railway Company*, la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique.

Le PRÉSIDENT: Quels sont ceux qui sont en faveur de la proposition?

Adopté.

Passons au bill 262. M. Langlois va nous en dire quelques mots.

M. LANGLOIS (*Gaspé*): Monsieur le président, je ne veux pas prendre le temps que le Comité m'accorde pour répéter ce que j'ai dit l'autre jour en Chambre, lorsque le bill a été présenté.

Je tiens tout de même à dire que tout ce que l'on demande de nous aujourd'hui, c'est la ratification et la confirmation d'une convention conclue au mois d'octobre dernier par les commissaires du havre de Toronto et la *Toronto Terminals Railway Company* au sujet du rétablissement et de l'entretien de certaines voies ferrées dans les limites du havre de Toronto.

Les témoins qui se sont rendus ici ce matin sont M^e A. D. McDonald, avocat régional des chemins de fer Nationaux et avocat de la *Toronto Terminals Railway Company*; M^e J. A. Wright, avocat du Pacifique-Canadien; M. E. B. Griffith, directeur général des commissaires du havre de Toronto; M^e W. M. H. Colvin, avocat des commissaires du havre de Toronto; M^e Jacques Fortier, avocat en chef au contentieux du ministère des Transports.

Je suis sûr que ces messieurs sont disposés à fournir au Comité tous les renseignements qu'il voudra obtenir.

M. GOODE: Monsieur le président, avant que les délibérations commencent, je dois dire que je ne suis pas extrêmement intéressé à la Commission du havre de Toronto, mais je veux que ces messieurs du National-Canadien et du Pacifique-Canadien sachent bien que nous allons les traiter avec beaucoup plus d'égards que l'on en a eus envers la Chambre des communes en ce qui concerne les laissez-passer pour les députés et leurs épouses.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Pour commencer, je me demande si nous pourrions consulter l'annexe jaune, qui décrit assez bien l'étendue de voies ferrées dont il s'agit.

M^e A. D. McDONALD (*Avocat régional du N.-C. et avocat de la Toronto Terminals Railway*): Certainement. Voulez-vous que je vous en donne la description?